



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 JUILLET 2025**

**CM2025/07/11/01 : MODIFICATION DU TABLEAU DES CONSEILLERS MÉTROPOLITAINS MEMBRES
DU BUREAU ET ÉLECTION DU 23ÈME CONSEILLER MÉTROPOLITAIN MEMBRE DU BUREAU DE LA
MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juillet 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L. 2122-15, , L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, L.5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°75-2019-10-14-001 en date du 14 octobre 2019 constatant la recomposition du Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris lors du renouvellement général des conseils municipaux des 15 et 22 mars 2020,

Vu la délibération CM2020/09/25/01 relative à la détermination du nombre de Conseillers métropolitains membres du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 relative à l'élection des Conseillers métropolitains membres du Bureau,

Vu la délibération CM2023/04/14/01 relative à l'élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2024/10/11/01-2 relative à l'élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le courrier de Monsieur Olivier KLEIN en date du 3 mars 2025 informant le préfet de la Seine-Saint-Denis de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le courrier du 7 avril 2025 du préfet de la région Ile-de-France acceptant la démission de Monsieur Olivier KLEIN,

Considérant l'installation du Conseil de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection du président de la Métropole du Grand Paris le 9 juillet 2020,

Considérant l'élection de 23 conseillers métropolitains membres du Bureau de la Métropole du Grand Paris le 25 septembre 2020,

Considérant que le Bureau de la Métropole est composé du président, de 20 vice-présidents et de 23 conseillers métropolitains,

Considérant la démission de Monsieur Olivier KLEIN, 6^{ème} Conseiller métropolitain délégué,

Considérant la vacance d'un poste de Conseiller métropolitain membre du Bureau suite à la démission de Monsieur Oliver KLEIN,

Considérant qu'en application de l'article L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, l'élu amené à remplacer le Conseiller métropolitain démissionnaire au sein du Bureau occupe le même rang que le précédent dans l'ordre des nominations ou prend automatiquement place à la suite des Conseillers métropolitains délégués déjà élus et en poste,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

MODIFIE l'ordre du tableau des Conseillers métropolitains membre du Bureau comme suit :

1 ^{er} Conseillère métropolitaine	Mme Nadège AZZAZ
2 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Etienne LENGEREAU
3 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Virginie DASPET
4 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Daniel-Georges COURTOIS
5 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Marie-Christine SEGUI
6 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Pascal PELAIN
7 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Patricia TORDJMAN
8 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Brigitte MARSIGNY
9 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Hervé GICQUEL
10 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Afaf GABELOTAUD
11 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Karine FRANCLÉT
12 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Sébastien BENETEAU
13 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Ariel WEIL
14 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Jacques BAUDRIER
15 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Pierre-Yves MARTIN
16 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Vincent BEDU
17 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Laurent RUSSIER
18 ^{ème} Conseiller métropolitain	M François DECHY
19 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Hélène De COMARMOND
20 ^{ème} Conseiller métropolitain	Jean-Michel GENESTIER
21 ^{ème} Conseillère métropolitaine	Mme Anne-Gaëlle LEYDIER
22 ^{ème} Conseiller métropolitain	M Didier GONZALES
23 ^{ème} Conseiller(e) métropolitain(e)	Le Conseiller métropolitain à élire

PROCÈDE A L'ÉLECTION du 23^{ème} Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris.

SONT SCRUTATEURS : Madame Fatoumata KONE et Monsieur Denis CAHENZLI.

Est candidate au poste de 23^{ème} conseillère métropolitaine membre du Bureau : Madame TAYEBI Samira.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 151

Nombre de bulletins blancs trouvés dans l'urne : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 151

Majorité absolue : 76

Madame SAMIRA TAYEBI a obtenu 151 voix.

Madame TAYEBI Samira ayant obtenu l'unanimité des voix est proclamée 23^{ème} Conseillère métropolitaine membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris et a été immédiatement installée.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.